



DECISION N° 012-25 /D/CHC SA/DG p.i/APPRO/25

15 JUIL 2025

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CHC SA/HILTON/CIPM/2025 DU 17 JUIN 2025 POUR L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT DE L'AUTOCOMMUTATEUR AU HILTON HOTEL DE YAOUNDE, EN PROCEDURE D'URGENCE.

LE DIRECTEUR GENERAL p.i. DE LA CAMEROON HOTELS CORPORATION (CHC) SA:

- Vu** La Loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises publiques ;
- Vu** La Loi n° 2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** La Loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
- Vu** Le Décret n° 2018/4992/PM du 21 Juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement publics ;
- Vu** Le Décret n° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu** L'Avis d'Appel d'Offres n° 006/AONO/CHC SA/HILTON/CIPM/2025 du 17 juin 2025 pour l'acquisition et le remplacement de l'autocommutateur au Hilton hôtel de Yaoundé, en procédure d'urgence ;
- Vu** Le Guide des marchés de la CHC SA ;
- Vu** La note n° 07/2025/CIPM-CHC S.A./Pdt/Sec du 11 juillet 2025 de la CIPM CHC SA.

D E C I D E:

Article 1^{er}. L'Appel d'Offres National Ouvert n°006/AONO/CHC SA/HILTON/CIPM/2025 du 17 juin 2025 pour l'acquisition et le remplacement de l'autocommutateur au Hilton hôtel de Yaoundé, en procédure d'urgence est déclaré infructueux.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. -/-

Ampliation :

- ARMP ;
- PCA/CHC SA
- DG/HILTON ;
- P/CIPM CHC SA ;
- APPRO CHC SA ;
- DI HILTON ;
- IT CHC SA ;
- Archives.

LE DIRECTEUR GENERAL p.i.

MAURICE ENAMA FOUDA



1/24